



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 décembre 1997

Création de la conférence communale du logement

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Novembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1997

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D97444

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 1997

Centre d'Etudes Urbaines

Création de la conférence communale du logement

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

L'article 31 de la Loi du 14 novembre 1996 relative à la mise en oeuvre du pacte de relance pour la ville fait obligation à chaque commune comprenant sur son territoire une zone urbaine sensible de créer une conférence communale du logement présidée par le Maire.

Les décrets n°96.1156 et 96.1157 du 26 décembre 1996 ont inscrit le Clou Bouchet, la Tour Chabot et la Gavacherie en zone urbaine sensible et zone de redynamisation.

De ce fait, il nous incombe de constituer aujourd'hui la Conférence Communale du Logement qui doit rassembler conformément à l'article L 441.2.1 du Code de la Construction et de l'Habitation

- le représentant de l'Etat,
- les bailleurs sociaux possédant ou gérant des logements dans la commune, à savoir :
 - l'OPAC Sud Deux-Sèvres,
 - la SA d'HLM des Deux-Sèvres et de la Région,
 - la SEMIE,
- les représentants des associations agréées dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :
 - le PACT des Deux-Sèvres,
 - le Service Logement Jeunes,
 - l'ADIS,auxquels il est nécessaire d'adjoindre le CCAS
- les organismes collecteurs de la participation des entreprises à l'effort de construction :
 - le groupe CIL Deux-Sèvres,
 - COCITRA CIL.
- le Conseil Général représenté par l'un de ses membres.

Son rôle consiste à l'élaboration de la charte communale d'attribution qui définira la stratégie générale d'attribution des logements sociaux sur le territoire de la commune afin d'améliorer l'équilibre résidentiel et en premier lieu dans la zone urbaine sensible.

La Conférence Communale du Logement se réunira d'ici la fin du premier trimestre 98 pour élaborer et adopter son règlement intérieur portant sur les modalités de fonctionnement et d'organisation ainsi que le programme prévisionnel de ses travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la constitution de la conférence communale de logement et sa composition.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC